

**INVENTAIRE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**  
**Liste des stationnements interdits, limités ou pour personnes handicapées**

STATIONNEMENTS INTERDITS	
LIEU	DESCRIPTION
11, rue Principale Sud	tous les espaces situés aux abords de la caserne 2 cases situées sur le côté Sud de l'hôtel de ville 2 cases situées sur le côté Ouest de l'hôtel de ville 5 cases situées près de la génératrice de l'hôtel de ville
rue Highland	sur toute la longueur de la rue, sur les deux côtés
rue Pleasant	sur toute la longueur de la rue, du côté impair
rue Mountain	de la rue Principale au numéro 33, du côté impair
rue Hill Top Crescent	sur toute la longueur de la rue, sur les deux côtés
rue Western (Sud)	sur toute la longueur de la rue, du côté impair de la rue Principale Nord à la rue Cœur-du-Village, du côté pair de la rue Pine à la rue Principale Sud, du côté pair
rue Western (Nord)	de la rue Principale Nord au stationnement du Parc Goyette-Hill, du côté impair
rue Dépôt	sur les 25 premiers mètres de la rue, côté pair sur toute la longueur de la rue, du côté impair
chemin Réal	du chemin Bernier au numéro 1000, sur les deux côtés, sauf avec vignette
chemin Harold	du chemin Réal au numéro 1277, sur les deux côtés
chemin du Verger	sur toute la longueur de la rue, sur les deux côtés, sauf avec vignette
chemin Schweizer	du numéro 757 à l'extrémité Est du chemin, sur les deux côtés, sauf avec vignette
chemin Montembault	sur les 10 premiers mètres de la rue, du côté impair
chemin de la Falaise	du chemin du Mont-Écho au chemin du Loup, du côté impair du chemin du Mont-Écho au chemin du Loup, du côté pair, sauf entre du numéro 315 au numéro 319
chemin Bridge	sur toute la longueur de la rue, sur les deux côtés
chemin Burnett	du chemin Bridge au passage à niveau, sur les deux côtés
chemin Cushion	du chemin Bridge au numéro 115, sur les deux côtés

**INVENTAIRE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**  
**Liste des stationnements interdits, limités ou pour personnes handicapées**

STATIONNEMENTS LIMITÉS	
LIEU	DESCRIPTION
16, rue Principale Nord / Stationnement	2 heures maximum, dans le stationnement central du mail <b>du lundi au vendredi</b> 2 heures maximum les samedis et dimanches, <b>du 15 mai au 15 octobre</b> , dans le stationnement arrière
rue Maple / Parc des Vétérans	<b>2 heures maximum les samedis et dimanches, du 15 mai au 15 octobre</b> stationnement interdit à tous les jeudis de 5 h à 12 h, du <b>15 novembre au 31 mars</b>
rue Principale Nord / rue Principale Sud	2 heures maximum de 7 h à 19 h, entre les passages à niveau, sur les deux côtés de la rue
7, rue Principale Sud	15 minutes maximum, du côté <b>impair</b> de la rue

STATIONNEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES	
LIEU	DESCRIPTION
11, rue Principale Sud	1 case située sur le côté Sud de l'hôtel de ville 1 case située sur le côté Est de l'hôtel de ville 1 case sur la rue Principale Sud, du côté <b>impair</b> de la rue
<b>7 rue Academy</b>	<b>2 cases du côté nord du Centre communautaire et culturel John-Sleeth</b>
16, rue Principale Nord / Stationnement	2 cases situées dans le stationnement central du mail 1 case située dans le stationnement arrière près du Centre communautaire et culturel John-Sleeth
1, rue Pleasant	2 cases situées du côté <b>pair</b> de la rue
rue Pine	1 case située du côté <b>impair</b> de la rue, près de l'intersection de la rue Principale Sud
rue Maple / Parc des Vétérans	<b>2 cases situées dans le stationnement du parc</b>